

## Social

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2016</b>			
GRI 403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	Hydro-Québec compte environ 110 comités paritaires de santé et de sécurité du travail auxquels siègent des représentants syndicaux et patronaux pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire. Ces comités œuvrent à l'échelle locale, régionale et provinciale et couvrent environ 80% du personnel de l'entreprise <a href="#">Choix collectifs – Santé et sécurité</a> (santé et sécurité du personnel)	
GRI 403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 17, 39, 40	Hydro-Québec divulgue uniquement le taux d'accident du travail. Les autres informations en lien avec cet indicateur sont confidentielles
GRI 403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	Depuis 1983, Hydro-Québec se conforme aux recommandations et conventions de l'Organisation internationale du travail sur la santé et la sécurité au travail. Elle se conforme également aux lois et règlements en vigueur au Québec et applique le concept de diligence raisonnable en la matière. L'entreprise mise aussi sur des comités paritaires pour traiter les questions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Pour plus d'informations, voir l'indicateur 403-2.	Le pourcentage des accords locaux et mondiaux signés par Hydro-Québec qui évoquent les diverses questions relatives à la santé et à la sécurité n'est pas disponible.

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016</b>			
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 19, 23-24 <a href="#">Rapport annuel 2017</a> p.1, 18, 77 <a href="#">La Haute direction et le Conseil d'administration</a>	
GRI 405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Hydro-Québec se conforme à la <a href="#">Loi sur l'équité salariale</a> et vise le respect de l'équité en matière de rémunération de ses employés.	Les salaires des employés syndiqués d'Hydro-Québec sont présentés en détail dans les conventions collectives. Il s'agit d'informations confidentielles.
<b>GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016</b>			
GRI 407-1		<a href="#">Nos politiques</a> (Nos ressources humaines) <a href="#">Code de conduite des fournisseurs.</a>	La liberté syndicale et à la négociation collective n'est pas suivi pour tous les fournisseurs d'Hydro-Québec. Toutefois, Hydro-Québec se réserve le droit de vérifier si tous ses fournisseurs se conforment au Code de conduite des fournisseurs.
<b>GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016</b>			
GRI 411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Hydro-Québec travaille de concert avec les communautés autochtones afin que ses projets se réalisent dans le respect de leurs droits. <a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 82	

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 413 : Communautés locales 2016</b>			
GRI 413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 26, 56, 58. 76-79, 82	Le pourcentage n'est pas disponible.
GRI 413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 15, 55-59, 75-78 Pour un projet de production ou de transport, lorsqu'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement est enclenchée, Hydro-Québec réalise une étude d'impact conformément à la directive émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les études d'impact sont déposées au <a href="#">Centre de documentation en environnement et collectivité</a> de l'entreprise. <a href="#">Projets de construction – Transport d'électricité</a> <a href="#">Complexe de la Romaine</a>	
EU22	Nombre de déplacements physiques ou économiques et indemnités accordées aux déplacés, par type de projets.	En 2017, neuf déplacements de résidences principales ont été requis dans le cadre de la construction d'une nouvelle ligne de transport. Dans tous les cas, des ententes de gré à gré ont été conclues	
<b>GRI 414 : évaluation sociale des fournisseurs 2016</b>			
GRI 414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	<a href="#">Code de conduite des fournisseurs.</a>	Aucun contrôle systématique des fournisseurs d'Hydro-Québec

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
			n'est effectué à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme. Toutefois, HydroQuébec se réserve le droit de vérifier si tous ses fournisseurs se conforment au <a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a> .
GRI 414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	<a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a> .	Aucun contrôle systématique des fournisseurs d'Hydro-Québec n'est effectué à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme. Toutefois, HydroQuébec se réserve le droit de vérifier si tous ses fournisseurs se conforment au <a href="#">Code de conduite des fournisseurs</a> .
<b>GRI 415 : Politiques publiques 2016</b>			
GRI 415-1	Contributions politiques	Hydro-Québec est une entreprise publique dont le seul actionnaire est le gouvernement du Québec. À ce titre, elle ne fait aucune contribution à des partis politiques. <a href="#">Loi sur Hydro-Québec</a>	

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016</b>			
GRI 416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	<p>Hydro-Québec fournit un service d'électricité à ses clients. Les effets potentiels de ses activités sur la santé humaine sont documentés</p> <p><a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a>, p 39</p> <p><a href="#">Sécurité près des lignes électriques Champs électriques et magnétiques Compteur de nouvelle génération – Radiofréquences Mercure</a></p>	Le pourcentage demandé n'est pas disponible en raison de la difficulté d'application de cet indicateur pour le secteur de l'électricité.
GRI 416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé		En 2017, la Direction des Affaires juridiques n'a pas été informée à l'effet que l'entreprise ait commis de tels non-respect de règlements ou codes relatifs aux impacts de l'électricité (le produit) sur la santé et la sécurité.
EU25	Nombre de cas de blessures ou d'accidents mortels subis par des membres du public et impliquant des biens de l'organisation : inclure les décisions judiciaires, les règlements amiables et les causes en instance concernant des cas de maladie	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p 39	Les informations relatives aux décisions judiciaires, aux règlements amiables et aux causes en instance concernant des cas de maladie ne sont pas disponibles.

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016</b>			
GRI 417-1	Information sur les produits et services	<p>Comme elle est une entreprise de service public, Hydro-Québec utilise d'autres moyens de communication que l'étiquetage pour informer les consommateurs des impacts de la production et de l'utilisation de l'électricité, notamment des rapports et des campagnes publicitaires.</p> <p><a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a>, p 39</p> <p><a href="#">Sécurité près des lignes électriques</a></p> <p><a href="#">Champs électriques et magnétiques</a></p> <p><a href="#">Compteur de nouvelle génération – Radiofréquences</a></p> <p><a href="#">Mercure</a></p>	
GRI 417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage		En 2017, la Direction des Affaires juridiques n'a pas été informée à l'effet que l'entreprise ait commis de tels non-respect de règlements ou codes relatifs à l'information sur l'électricité (le produit) et son étiquetage.
<b>GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016</b>			
GRI 418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	<p><a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a>, p. 23</p> <p><a href="#">La protection des renseignements personnels</a></p> <p><a href="#">Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</a></p>	

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
<b>GRI 419 : Conformité socio-économique 2016</b>			
GRI 419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		<p>En 2017, Hydro-Québec a été condamnée, à cinq reprises, en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i>, à une amende respectivement de 3 974 \$, 1 994 \$, 9 687 \$, 2 937 et 2 475 \$. Ces amendes ne sont cependant pas substantielles.</p> <p>En 2017, la Direction des Affaires juridiques n'a pas été informée à l'effet que l'entreprise ait reçu une sanction non pécuniaire ou une amende substantielle pour non-respect de lois ou de règlements.</p>
<b>Aspect : Accès (Supplément sectoriel – Entreprises d'électricité)</b>			
EU26	Pourcentage de la population non desservie dans les zones de desserte autorisée.	Selon la <i>Loi sur la Régie de l'énergie</i> (L.R.Q., c. R-6.01), Hydro-Québec est tenue de fournir de l'électricité à toute personne qui en fait la demande.	
EU27	Nombre de débranchements résidentiels pour défaut de paiement, ventilés selon la durée du débranchement et le régime de réglementation.	<a href="#">Débranchements résidentiels et commerciaux pour défaut de paiement</a>	

N°	Approche de gestion et indicateurs	Explications/références	Commentaires
EU28	Fréquence des pannes d'électricité.	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 33	
EU29	Durée moyenne des pannes d'électricité	<a href="#">Rapport sur le développement durable 2017</a> , p. 17, 33	
EU30	Facteur de disponibilité moyen des centrales par source d'énergie et par régime de réglementation.	Donnée non disponible	